

FORUM: Commission ONU Femme

PROBLÉMATIQUE: Assurer l'accès de toutes à des emplois décents et de qualités

SOU MIS PAR: l'Albanie

Se déclarant gravement préoccupé par l'accès des femmes à des emplois de qualités et à des rémunérations décentes car non seulement l'égalité des sexes est un droit fondamental, mais sa réalisation a d'importantes retombées socio-économiques,

Rappelant que l'écart salarial entre les hommes et les femmes est de 19 % dans le monde ainsi que la liberté d'exercer une activité professionnelle n'est pas un acquis universel, dans 24 pays du monde les femmes doivent encore obtenir la permission de leur mari ou tuteur légal pour pouvoir travailler,

Sachant que les femmes ont beaucoup progressé dans les fonctions publiques à travers le monde, leur représentation dans les parlements nationaux est encore loin de la parité,

Convaincu néanmoins que l'autonomisation des femmes nourrit des économies florissantes, soutient la productivité et la croissance ainsi que le bon développement d'un monde équilibré et prospère,

Remerciant les mesures prises lors de la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes qui continuent à ce jour d'être appliquées, et qui révèlent être indispensable pour contrer les effets de discrimination, dont la violence, la pauvreté et le manque de protection juridique chez les femmes et les filles,

Notant que « l'égalité des sexes n'est pas seulement un droit fondamental à la personne, elle est aussi un fondement nécessaire pour l'instauration d'un monde durable, pacifique et prospère »,

1. *Déclare* que la protection des droits de la femmes est essentielle pour garantir la contribution des femmes au développement, à la paix et à la sécurité comme l'affirme la charte des Nations Unis;

2. *Invite* les pays membres signataires de la charte des Nations Unis à mettre en place de nouvelles campagnes de sensibilisation pour encourager les femmes à s'émanciper de l'homme au près des pays les plus inégalitaires en terme d'égalité des sexes;

3. *Encourage* la mise en place d'un contrôle renforcé au niveau mondial auprès des entreprises afin d'assurer l'égalité salariale entre les sexes;
4. *Recommande* l'élaboration de plans de protection sociale et juridique à l'échelle mondiale bénéficiant aux femmes et aux filles;
5. *Déclare* vouloir rester intégralement informé de l'évolution de la question.